



2019/E3/070

*Question déposée par Mme Jeanne STROMBONI
Au nom du groupe "Partitu di a Nazione Corsa"*

Objet : Moteur de recherche Qwant.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Qwant est un moteur de recherche internet, initié par l'un de nos compatriotes, qui dispose de sa propre technologie d'indexation du Web, qui protège la vie privée de ses utilisateurs en refusant tout dispositif de traçage à des fins publicitaires.

L'entreprise, devenue désormais un grand groupe qui pèse dans la sphère numérique, a implanté l'une de ses filiales, Qwant Music à Ajaccio, générant de fait des dizaines d'emplois locaux. La démarche Qwant est d'ailleurs soutenue par l'ADEC.

Le marché concurrentiel des moteurs de recherche est assez restreint et l'entreprise fait essentiellement face à des mastodontes étrangers connus de tous, notamment Google qui utilise les données personnelles des utilisateurs récoltées à des fins commerciales.

Pour ses valeurs et ses caractéristiques proposées, ce moteur de recherche a acquis la confiance de nombreuses institutions et grandes entreprises qui l'ont adopté en tant que moteur de recherche par défaut de l'ensemble de leur flotte informatique.

Ainsi, afin de soutenir cette entreprise qui contribue à l'emploi de nos jeunes dans un domaine d'avenir à forte valeur ajoutée, pourrait-on, Monsieur le Président, envisager d'opter pour Qwant comme moteur de recherche par défaut de la flotte informatique de la Collectivité de Corse et de ses structures satellites ?